



Maisons-Alfort, le 18 mai 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLYPER 07, n° intrant 2070236**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 04/05/2007 d'un dossier, déposé par AUSTRITAL, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYPER 07.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence IPIGLYCE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9500002, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLYPER 07 est bien strictement identique à celle déclarée pour IPIGLYCE ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLYPER 07, présentée par AUSTRITAL, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit IPIGLYCE.

Pascale BRIAND